

No. 2.

---

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

---



---

OTTAWA, VENDREDI, 12 AVRIL 1872.

---

M. l'Orateur met devant la Chambre des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures, pour les districts de Joliette, Montmagny, Kamouraska, Québec et Bedford, pour l'année 1871, et un état supplémentaire pour Bedford, pour l'année 1870.

Aussi, des listes des actionnaires de la banque de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, à la date du 23 janvier 1872, et de la banque de l'Amérique Britannique du Nord à la date du 1er janvier 1872, en conformité de l'Acte 34 Vic., ch. 5, section 12.

*Frederick William Cumberland*, Ecr., député du district électoral (du district judiciaire provisoire) d'Algoma ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, prend son siège en Chambre.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

La Chambre procède à la prise en considération du discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session.

M. *Nathan* propose, secondé par M. *Carter*,

1. Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier de son gracieux discours prononcé à l'ouverture de la présente Session, et de plus pour assurer Son Excellence que c'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons que l'heureuse guérison qu'une Providence miséricordieuse a accordée de la maladie de bien près mortelle du *Prince de Galles* a provoqué une expression universelle de joie et de reconnaissance dans toutes les parties de l'Empire; et que toutes les classes du peuple ont manifesté leur sentiment profond de soulagement de leur anxiété pendant une longue et pénible incertitude, en se réunissant à leur Reine bien-aimée dans des actions de grâce publiques, qui ont produit par le nombreux concours des populations et l'unanimité de sentiment la cérémonie la plus grandiose et la plus impressive dont on ait jamais été témoin dans la capitale de l'Empire.

2. Que nous nous empresserons de suivre ce bon exemple le quinzième jour du présent mois et que nous croyons avec Son Excellence qu'il était à propos de remettre la cérémonie jusqu'après la réunion du Parlement, et que Son Excellence peut être convaincu que les membres de cette Chambre, aussi bien que tous les fidèles sujets de Sa Majesté dans toute l'étendue de la Puissance, s'empresseront de s'unir pour célébrer l'occasion d'une manière convenable et avec une loyale ardeur.

3. Que nous recevons avec respect l'intimation du fait que notre réunion a elle-même été retardée plus que d'ordinaire par des considérations d'intérêt impérial, aussi bien que d'intérêt colonial, et à l'instance du Gouvernement de Sa Majesté.